



REGLEMENT INTERIEUR

CONCOURS REGIONAL DE RECONNAISSANCE DES VEGETAUX



Concours National de
**Reconnaissance
des Végétaux**

Bretagne

Edition 2019

SOMMAIRE

I- Objectifs du concours régional

II- Date, lieu et personnes à contacter

III- Règlement

1. Conditions de participation
2. Conditions de déroulement
3. Critères d'évaluation
4. Conditions d'attribution des prix

IV- Listes des végétaux

V- Déroulement de la journée

VI- Modalités d'inscription

I- Objectifs du concours :

Les professionnels de l'horticulture et du paysage et la DRAAF attachent beaucoup d'importance à la reconnaissance des végétaux et souhaitent que les élèves s'y intéressent davantage. C'est aussi un des principaux critères de recrutement pour beaucoup de métiers de l'horticulture, du paysage et de la distribution spécialisée et du commerce.

Ce concours permet aux élèves, apprentis et adultes en formation de mettre en avant leurs connaissances et d'être reconnus par les professionnels, au même titre que le concours du meilleur apprenti. Il est également proposé aux professionnels de participer à l'épreuve de concours (niveau Bac.).

Les médias régionaux (Ouest-France ...), la presse professionnelle (Lien Horticole, Horticulture Française...) seront invités pour cette manifestation.

II- Date lieu et personne à contacter :

Date : jeudi 4 Avril 2019 de 9h00 à 17h00

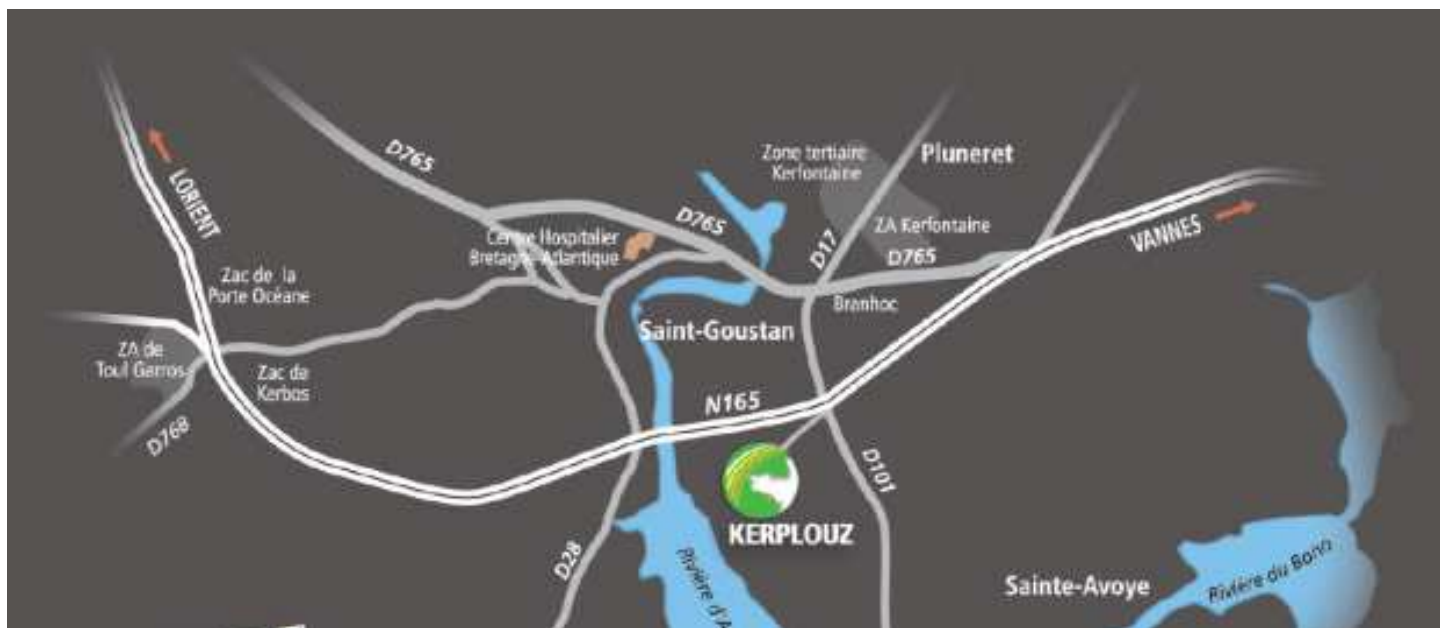
Personnes à contacter :

Mme Nathalie ASSELINEAU (concours-de-reco-2019@kerplouz.com)

Lieu : Lycée agricole et horticole privé de Kerplouz à Auray (56)

Tél. : 02 97 24 34 45

Plan d'accès au Lycée agricole et horticole privé de Kerplouz à Auray :



III- Règlement :

➤ Conditions de participation :

- Être inscrit dans un établissement horticole breton ou professionnel du végétal du Ministère de l'Agriculture. Les formations fleuristes sont également invitées
- Participer au concours correspondant à son niveau de formation
- 3 inscrits maximum par niveau et option et centre de formation, en 1^{ère} et/ou 2^{ème} année de formation (ex. : 3 CAPA Jardinier paysagiste en scolaire et 3 au CFA, c'est possible).
- Pour le Bac Pro., 3 élèves maximum dans le cycle de Bac. Pro. : 1^{ère} et Terminale (comme les autres formations). Les élèves de seconde pro, s'inscrivent dans le niveau seconde/ BPA/CAPA.
- Présenter une pièce d'identité au début des épreuves
- Les portables seront interdits durant toute la durée des épreuves et seront à remettre à leur accompagnateur.
- L'établissement d'origine doit prévoir un accompagnateur (autre que les correcteurs). Les élèves sont sous la responsabilité de leur établissement.
- Pour les élèves en situation de handicap, ils seront accompagnés pendant l'épreuve par leur AVS ou leur accompagnateur identifié. Un enseignant ne peut pas assurer ce rôle.

➤ Conditions de déroulement :

Niveau	Nombre d'échantillons à reconnaître	Exigences						Liste des végétaux de référence**	Temps maximum
		G*	E*	CV*	NC*	F*	Caractère Intérêts		
CAP fleuriste	25	X	X		X	X	X	Listes du Concours National	1 h.15
Seconde Pro / BPA / CAPA	20	X	X		X		X		1 h.00
Bac Pro / BP	30	X	X	X	X	X	X		1 h.15
BTS	40	X	X	X	X	X	X		1 h.30
Professionnels / CS et TH	30	X	X	X	X		X		1 h.15

* G : genre, E : espèce, CV : cultivars, NC : nom commun, et F : Famille

**possibilités de 10 % de végétaux maximum hors liste (végétaux très présents sur le marché)

Nous prendrons comme référence les listes du Concours National.

Pour le Bac pro et BTSA Commerce/Vente, nous utiliserons la liste nationale Productions horticoles.

L'exigence "Caractères/Intérêts" n'est pas notée mais fera l'objet d'un prix spécial par niveau. Il ne suffit pas de savoir reconnaître une plante, il faut aussi la connaître. Il est attendu un critère significatif d'ordre ornemental, écologique ou autre, au choix du candidat.

Exemple : plante envahissante, plante indigène, plante d'ombre, plante de sol acide, résistance à la sécheresse, période de fleurissement.

➤ **Critères d'évaluation :**

Les grilles sont corrigées en binôme.

1 point par case (soit 3, 4 ou 5 points par échantillon), si une faute d'orthographe change le mot phonétiquement c'est 0 pour la case.

La systématique doit être respectée : FAMILLE, Genre, espèce, 'Cultivars' et Nom commun.

Si confusion entre famille, genre, espèce au niveau de la complétude de la grille d'évaluation cela sera comptabilisé comme faux.

Exemple de grille d'évaluation annexe n°1 (Pour les CAPA)

Pour être classé au concours, il faut avoir obtenu au moins la moyenne.

➤ **Conditions d'attribution des prix (cf. annexe 2) :**

Les 3 meilleurs candidats classés par niveau et par option seront récompensés par des lots. Si deux candidats obtiennent le même résultat, c'est la rapidité et le nombre le plus faible de fautes d'orthographe qui déterminera le lauréat.

Un prix spécial "Connaissances des végétaux" pour chaque niveau a été créé en 2013 et sera établi à partir des résultats obtenus dans la rubrique " Caractères/Intérêts (cf. définition et exemple - page précédente).

Le jury se laisse la possibilité d'attribuer un prix d'honneur si dans une catégorie, il n'y a pas trois lauréats.

III- Listes des végétaux :

Les listes officielles des végétaux construites en collaboration avec VAL'HOR sont consultables, sur les sites suivants :

<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Actualites> rubrique Actualités de l'Enseignement & Formation; et sur le site de l'établissement : www.kerplouz.com (consultable à partir du 4 février 2019).

IV- Déroulement de la journée :

9h00 : Accueil des participants et présentation de l'organisation

10h : Concours de reconnaissance pour toutes les options

12h45 : Repas (déjeuner pique-nique salle du Ménéac à Carnac)

Après-midi : animations et visites

16h : remise des prix, salle du Ménéac à Carnac

V- Modalités d'inscription:

Les inscriptions se feront de façon dématérialisée.

A partir du 4 février 2019 et jusqu'au 18 mars 2019

Chaque établissement est responsable des inscriptions. Il recevra le lien pour inscrire ses candidats. Pour tout problème de connexion, vous pouvez contacter **Jonathan ROCHE** jonathan.roche@kerplouz.com

La restauration reste à la charge des participants (Prix du repas : 7 € pour les élèves et les adultes). Le repas des correcteurs sera offert par l'établissement d'accueil.

Tout repas doit être réservé à l'inscription. Tout repas commandé sera facturé.

Vos questions et remarques peuvent être formulées par mail à :

Mme Nathalie ASSELINEAU (concours-de-reco-2019@kerplouz.com)

Annexe 1

Grilles d'évaluation

N° Echantillon	Genre	Espèce	Cultivar / Variété	Nom Commun	Famille	Caractères - Intérêts	Note
CAP fleuriste – maximum 100 points							
1							/4
...
25							
2de Pro / BPA / CAPa – maximum 60 points							
1							/3
...
20							
Bac Pro / BP – maximum 150 points							
1							/5
...
30							
BTS – maximum 200 points							
1							/5
...
40							
Professionnels, CS – maximum 120 points							
1							/4
...
30							
						Points Caractères / Intérêts	
							Points reco
							Note / 20

		Nombre de lot
CAP Fleuriste		3
Seconde Pro. / BPA / CAPA	Paysage	3
	Horticulture	3
	Commercialisation	3 *
Bac. Pro. / BP	Paysage	3
	Horticulture	3
	Commercialisation	3
BTSA	Paysage	3
	Horticulture	3
	Commercialisation	3
CS / Titre homologué	Paysage	3
	Horticulture	3
	Commercialisation	3
Prix spéciaux		13
Total :		52 lots maximum

* seulement pour les Secondes Pro.

Grille d'évaluation CAPa JP

<p>Salle X</p> <p>CANDIDAT (E)</p> <p>Numéro</p>	<p style="text-align: center;">Heure théorique de début de concours</p> <p style="text-align: center;">10h00</p> <p>Heure d'entrée : _ _ _ _ H</p> <p>Heure de sortie : _ _ _ _ H</p>
---	---

N°	GENRE	ESPECE	NOM COMMUN	Pts	INTÉRÊT	Pts
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
Total reconnaissance des végétaux / 60					Total Intérêts / 20	